

# NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE M. DENIS DESAUTELS, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## BANQUE LAURENTIENNE

### ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES 20 MARS 2012 À 9H30 AU CENTRE PIERRE-PÉLADEAU, MONTRÉAL

#### **Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels**

Dans le présent document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, faire des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou s'avèrent inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut assurer que ces attentes s'avéreront exactes.

Les objectifs financiers de 2012 sont fondés sur les résultats prévus présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces objectifs pourraient devoir être modifiés par suite de l'achèvement du processus de conversion aux IFRS en 2012.

L'incidence pro forma de Bâle III sur les ratios de fonds propres réglementaires est fonction de l'interprétation, par la Banque, des règlements proposés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et des exigences établies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). L'incidence pro forma de Bâle III sur les ratios de fonds propres réglementaires tient compte également de l'incidence prévue de la conversion aux IFRS. Les règles de Bâle et l'incidence de la conversion aux IFRS pourraient faire l'objet de nouvelles modifications, ce qui pourrait se répercuter sur les résultats de l'analyse réalisée par la Banque.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, la concurrence, les notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque divergent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter le rapport de gestion de la Banque à la rubrique « Cadre de gestion intégrée des risques » et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

En ce qui a trait à l'acquisition des sociétés MRS, ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la possibilité que les avantages attendus de la transaction, notamment l'augmentation du résultat et les synergies prévues, ne se concrétisent pas dans les délais prévus; le risque de ne pouvoir intégrer rapidement et efficacement les activités; le risque lié à la réputation et la réaction des clients de B2B Trust et des sociétés MRS face à la transaction; et le fait que la direction doit consacrer beaucoup de temps aux questions relatives à l'acquisition.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

### **MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR**

La Banque a adopté les IFRS comme référentiel comptable. Les IFRS constituent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des entités canadiennes ayant une obligation d'information du public pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

La Banque utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Banque considère que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de développement.

Seule l'allocation prononcée fait foi

**ALLOCUTION DE DENIS DESAUTELS**

**PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**BANQUE LAURENTIENNE**

**LORS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES  
DE LA BANQUE LAURENTIENNE**

**20 MARS 2012**

Mesdames, messieurs actionnaires, clients et employés de la Banque,

C'est toujours pour moi un privilège de vous rencontrer et de m'adresser à vous à l'occasion de l'assemblée annuelle des actionnaires.

Comme vous le savez, nous avons célébré en 2011 le 165<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Banque. Cette longue histoire, écrite par nos prédécesseurs et par nous-mêmes, est riche de plusieurs chapitres fascinants. Notre Banque a traversé des guerres mondiales et des crises économiques. Elle s'est adaptée avec succès à un environnement sans cesse en mutation et à des consommateurs qui, aujourd'hui, demandent toujours plus de choix et d'options, disponibles plus rapidement. Pour les gens qui s'intéressent à l'histoire, et je fais partie de ce groupe de personnes, l'histoire et l'évolution de notre Banque nous aident à comprendre celles des sociétés québécoises et canadiennes. Elles nous aident à interpréter le présent et à imaginer de quoi sera façonné notre avenir.

### **Un solide exercice financier**

La Banque Laurentienne a connu en 2011 un autre excellent exercice financier, marqué à nouveau par la croissance et la rentabilité. Messieurs Robitaille et Lauzon vous expliqueront les faits saillants de nos résultats financiers. Ces bons résultats, qui se confirment d'année en année, ne sont pas le fruit du hasard. Ils s'expliquent par l'excellent travail de notre équipe de direction et de nos quelque 4 000 employés répartis dans plus de 235 succursales et bureaux à travers le Canada, qui ont travaillé avec énergie et imagination pour garder le cap sur la croissance.

Les conditions sont demeurées difficiles pour toutes les entreprises de services financiers, en raison d'une volatilité persistante sur les marchés financiers mondiaux, jumelée à un climat économique hésitant. Dans ces conditions, je tiens, au nom du

conseil d'administration et des actionnaires, à féliciter les équipes et les employés pour la solide progression des résultats de la Banque.

### **Deux acquisitions stratégiques d'importance**

Au cours des dernières années, la Banque a privilégié un mode de développement axé principalement sur la croissance organique de ses secteurs d'affaires. C'est une stratégie qui nous a bien servis, comme en témoignent nos résultats enregistrés au cours des derniers exercices financiers.

Par ailleurs, cette croissance organique nous a procuré une base d'exploitation et un bilan très solides, si bien que lorsque nous avons repéré une attrayante possibilité d'acquisition, nous étions en bonne position financière pour la réaliser. C'est ainsi que les sociétés MRS ont été acquises par B2B Trust et que nous avons conclu une entente avec Placements Mackenzie pour la distribution de leurs fonds communs de placement dans notre réseau de succursales. Ces deux transactions s'inscrivent parfaitement dans les stratégies d'affaires de B2B Trust et du secteur Particuliers et PME-Québec, et devraient progressivement contribuer à leurs performances.

### **Politique de versement de dividende**

L'année 2011 a aussi démontré à nos actionnaires et aux publics financiers que nous sommes demeurés consistants dans nos politiques de versement et d'augmentation de notre dividende.

En dépit du contexte économique incertain, la Banque a augmenté deux fois son dividende en 2011. À la fin de 2011, la Banque a annoncé une nouvelle hausse de son dividende, le portant à 0,45 \$ par action à compter du premier trimestre 2012. Ainsi donc, entre la fin de l'exercice 2010 et le premier trimestre 2012, le dividende trimestriel de la Banque est passé de 0,36 \$ à 0,45 \$, soit une hausse de 25 %. Cela témoigne sans aucun doute de la solidité de la Banque et de notre confiance en son avenir.

### **Nos valeurs de simplicité, de proximité et de souplesse**

Si le monde des institutions financières devient de plus en plus complexe, nous avons toujours tenté, à la Banque Laurentienne, de rester immunisés contre la complexité.

Le modèle d'affaires de la Banque Laurentienne est basé sur un bon dosage de simplicité, de proximité et de souplesse. Ces qualités nous permettent justement de réagir rapidement aux conditions changeantes du marché et de prendre les décisions qui s'imposent en temps opportun. Ce sont aussi des qualités essentielles dans un environnement qui évolue rapidement, où la rapidité de l'information, par exemple sur la dette souveraine d'un pays européen, peut provoquer une volatilité excessive sur les marchés partout dans le monde. Ces qualités sont aussi indispensables dans un environnement réglementaire en constante évolution.

Dans les faits, j'aurais envie de dire qu'à la Banque Laurentienne, nous avons pour philosophie de ne pas compliquer inutilement les choses. Notre modèle d'affaires est simple, tout comme le sont nos structures et nos familles de produits et services. Nous avons pour priorité de rester proches de nos clients et de leurs préoccupations. Nous chérissons les valeurs de simplicité et de proximité qui sont en quelque sorte les marques de commerce de notre Banque depuis des décennies, pour ne pas dire depuis ses débuts il y a de cela 165 ans.

### **Le défi de la réglementation**

Depuis la crise financière de 2008, les autorités de réglementation financière internationales ont réalisé de grands progrès pour freiner les activités opportunistes et à haut risque qui s'étaient immiscées dans certaines activités bancaires. Nous supportons ces initiatives destinées à clarifier les règles du jeu et resserrer l'encadrement des institutions financières.

Par contre, au Canada, le secteur bancaire est déjà l'un des plus réglementés qui soit. À l'échelle internationale, notre système est souvent cité en exemple. Mais nous ne pouvons pas, à l'ère de la mondialisation des marchés, vivre en vase clos et notre réglementation doit s'arrimer aux conventions internationales. Nous plaçons toutefois

pour que la réglementation démontre de la souplesse pour tenir compte des contextes différents de chaque institution.

Autrement dit, nous souhaitons que la réglementation continue de s'appliquer afin de préserver la solidité et la stabilité de notre système, tout en reconnaissant les besoins de la clientèle et les avantages de la diversité. Nous pensons qu'une telle évolution est souhaitable pour que la réglementation demeure bien adaptée à l'ensemble des acteurs qui participent au système bancaire canadien, quelle que soit leur taille.

### **L'expérience et le savoir : des atouts irremplaçables**

Dans cette période d'incertitude et de volatilité des marchés, la sagesse et l'expérience des membres du Conseil d'administration de la Banque me semblent être des atouts toujours plus précieux. Leur apport se manifeste de façon plus concrète encore à travers les travaux des trois comités du conseil, soit le comité d'audit, présidé par Richard Bélanger, celui de gestion des risques, dirigé par Pierre Genest, et celui des ressources humaines et de régie d'entreprise, que préside Isabelle Courville.

Que ce soit sur la transition aux normes comptables internationales, aux nouvelles règles de capitalisation des banques ou sur les programmes de rémunération de la haute direction, les membres de ces comités ont accompli un travail admirable. Ils apportent tous, de par leurs vastes bagages d'expérience, une véritable contribution à la solidité et à la bonne gouvernance de la Banque. Je vous rappelle par ailleurs que douze des treize membres du conseil sont indépendants, M. Robitaille étant le seul membre non indépendant.

Nous avons proposé cette année la candidature d'un nouvel administrateur en la personne de madame Michelle R. Savoy, dont la candidature est présentée pour la première fois. Madame Savoy a acquis, au cours de ses 25 années de carrière, une vaste connaissance du secteur des services financiers, y compris la gestion de placements et les valeurs mobilières. La candidature de madame Savoy a été proposée pour remplacer le siège laissé vacant par le départ de madame Ève-Lyne Biron.

J'aimerais d'ailleurs remercier très sincèrement madame Biron pour son apport au conseil de la Banque. Ayant siégé comme administratrice pendant neuf ans, elle nous a fait bénéficier de son expertise de gestionnaire et de son sens des affaires reconnu. Au nom du Conseil, de la haute direction et des actionnaires, je remercie sincèrement madame Biron pour son apport inestimable aux travaux du Conseil.

## **Remerciements**

En terminant, j'aimerais exprimer toute ma gratitude à nos actionnaires pour leur appui et leur solidarité. Soyez assurés que le conseil d'administration de votre Banque continuera de veiller à vos intérêts et de travailler de concert avec la direction de la Banque afin de paver la voie aux nouvelles étapes de croissance de la Banque Laurentienne.

J'inviterais maintenant le vice-président exécutif et chef de la direction financière, monsieur Michel Lauzon, à venir présenter les résultats financiers de la Banque.

Michel, à vous la parole.